

# L'ADN fiche la trouille

**L**enfile de 1 000 fiches par jour, 30 000 par mois, 365 000 par an... Le Fnaeg (fichier national automatisé des empreintes génétiques) est un monstre goulu, obèse et effrayant.

A sa création, en 1998, ne devaient y figurer que les violeurs et délinquants sexuels. En 2001, les socialistes y ajoutent les coupables de dégradations dangereuses et d'extorsions. En 2003, Sarkozy l'étend quasiment à tous les délits, même aux simples « mis en cause ». Et ce n'est qu'un début. Hortefeux a dans ses cartons un projet délirant qui y adjoindrait les ascendants, descendants et collatéraux des victimes de meurtre, de catastrophe naturelle, de disparus et de personnes recherchées...

Un chiffre montre l'ampleur de l'inflation : en 2002, ce fichier comptait 2 100 empreintes. Il en contient aujourd'hui 900 000. Même en démocratie, un tel recensement génétique national fait peur.

Y sont déjà fichés, et dès la garde à vue, même si celle-ci n'est suivie d'aucune poursuite, une foultitude de rebelles en tout genre, gauchistes, jeunes des cités, militants, planteurs de tentes ou réquisitionneurs d'immeubles pour sans-logis, amis des sans-papiers, manifestants ou syndicalistes...

## Bouche cousue

Refuser de se prêter à un prélèvement ADN est, depuis 2003, un délit puni d'un an de prison et 15 000 euros d'amende pour un simple « mis en cause ». Avec inscription obligatoire au fichier et donc prélèvement. En cas de nouveau refus, deux ans pour

récidive. Etc. C'est l'infraction sans fin, presque une blague. La preuve avec deux histoires.

Claire et Roger avaient prévenu les policiers : « *Nous refuserons le prélèvement ADN ! Est-ce la peine qu'on vienne ?* » Oui, il le fallait. Le 23 juin dernier, les voilà au commissariat, à Paris. Membres de Greenpeace, ils font partie des 40 militants qui, en décembre 2003, ont pénétré sur le site de la centrale nucléaire de Penly (Seine-Maritime), alors pressentie pour accueillir le réacteur EPR. L'affaire s'était achevée en 2007 par de simples amendes... Mais le fichier les attend. Au commissariat, ils refusent d'ouvrir la bouche pour un prélèvement de salive. Et hop ! garde à vue, direction le box des comparutions immédiates ! « *Nous avons été libérés pour être jugés plus tard, raconte Roger, alors, pourquoi nous avoir arrêtés ?* » Réponse le 8 octobre, date du jugement.

A Rouen, c'est François Vaillant qui a rencontré ce fameux fichier. Lui est philosophe, rédacteur en chef d'« Alternatives non violentes » et fondateur des « Déboulonneurs », ces rigolos qui barbouillent les affiches publicitaires de slogans « *Pub = violence* ». Ce qui lui a valu une condamnation en 2007 pour « *dégradations* ». Il a été « *dispensé de peine* ». Pas du fichier. Et donc convoqué, le 11 février 2008, au commissariat « *afin de satisfaire une empreinte biologique vous concernant* ». Il s'y présente. « *Le capitaine m'a prévenu : "Si vous refusez, c'est la comparution immédiate !"* » Ses cheveux blancs l'ont sans doute protégé... Finalement libéré, il sera jugé à Rouen, le 21 septembre.

Sans l'ADN de ces trois-là, la République est vraiment en danger.

**Dominique Simonnot**

*Le Canard enchaîné*

*16 septembre 09*

